

Liste des LAS2 et LAS3 ouvrant l'accès aux formations MMOP-K pour l'année 2024/2025 est :

LAS 2 / LAS 3 2024/2025	Filières ouvertes
Université Toulouse Capitole	
Administration économique et sociale	MMOP - K
Droit	MMOP - K
TSE -Ecole d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse	
Economie	MMOP - K
Université Toulouse 2 Jean-Jaurès	
Mathématiques et informatiques appliquées aux sciences humaines et sociales	MMOP - K
Histoire	MMOP - K
Géographie et aménagement - Géographie, Aménagement et Environnement	MMOP - K
Philosophie	MMOP - K
Sciences du langage	MMOP - K
Sciences sociales – Gestion appliquées aux SHS	MMOP - K
Sociologie	MMOP - K
Institut national universitaire Champollion	
Droit	MMOP - K
Droit et Gestion	MMOP - K
Electronique, énergie électrique, automatique	MMOP - K
Informatique	MMOP - K
Lettres	MMOP - K
Mathématiques	MMOP - K
Physique, chimie	MMOP - K
Psychologie	MMOP - K
Sciences de la vie	MMOP - K
Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	MMOP - K
Université Toulouse 3 Paul Sabatier	
Chimie	MMOP - K
Electronique, énergie électrique, automatique	MMOP - K
Génie civil	MMOP - K
Informatique	MMOP - K
Mathématiques	MMOP - K
Mathématiques Sciences et humanités	MMOP - K
Mécanique	MMOP - K
Physique	MMOP - K
Physique, Chimie	MMOP - K
Sciences de la vie	MMOP - K
Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	MMOP - K

La LAS2 et la LAS3 permettent l'accès aux études de MMOP et également l'accès par convention à la formation de masseur kinésithérapeute* de l'institut de formation en masso-kinésithérapie (IFMK), à l'exception des LAS2 et LAS3 STAPS.

Les 10 ECTS Santé peuvent avoir été acquis soit :

- à partir d'un PASS ou à partir d'une LAS1 validés antérieurement en session 1 ou en session 2 ;
- dans l'année en cours (L2 ou L3) en s'inscrivant à l'option Santé ;
- soit dans le cas d'un PASS-UT3 non validé après avoir obtenu **en session 2** une moyenne égale ou supérieure à **8/20 sur les 50 ECTS de santé**.

Peuvent candidater à MMOP-K, les étudiants inscrits en L2 ou en L3 correspondant à l'option du PASS (UT1, UT2, UT3 2020/2022) ou faisant suite à une Licence 1 ou Licence 2 ouvrant l'accès santé (UT1, UT2, UT3, INUC 2020-2023).